

### **Utilisation des cartes d'absence**

On utilise les cartes d'absence pour empêcher que du matériel ou des documents classifiés ou protégés soient livrés et laissés sur les bureaux lorsque les employés sont absents.

Si vous prévoyez vous absenter, contactez SPPM pour obtenir une carte d'absence et placez-la sur votre bureau. Ne laissez jamais de matériel ou de documents classifiés ou protégés sur votre bureau.

### **Travail à la maison avec du matériel classifié ou protégé**

Vous devez parfois travailler avec du matériel classifié ou protégé le soir ou la fin de semaine, mais il n'est pas recommandé d'apporter ce genre de document à la maison ou à quelque autre endroit que ce soit. Dans certains cas cependant, à Ottawa, le directeur peut en accorder la permission.

La permission peut être accordée si les conditions suivantes sont respectées :

- il est interdit d'apporter des renseignements TRÈS SECRETS;
- vous êtes personnellement responsable de la garde du matériel; et
- le matériel doit être sauvegardé en tout temps.

Personne ne peut sortir de l'équipement et du matériel (y compris du matériel et des logiciels informatiques) des bureaux d'AEC et de CIGan sans avoir d'abord rempli le formulaire GC 205 « *Autorisation pour retirer du matériel de l'immeuble* ». On utilise également ce formulaire pour emporter des effets personnels qui peuvent sembler appartenir au gouvernement.

### **Élimination des renseignements classifiés ou protégés**

Les documents classifiés (Confidentiel et Secret) et protégés (Protégé A, B et C) doivent être éliminés à l'aide des déchiqueteurs qu'on trouve sur tous les étages. Si vous avez un volume important de documents de rebut classifiés (par exemple, si votre direction déménage ou doit mettre au rebut des documents Très Secrets), envoyez un courrier électronique à SPAS pour les faire ramasser ou pour obtenir des directives. Les documents non classifiés doivent être recyclés.

### **Incidents de sécurité (Infractions et manquements à la sécurité)**

Une **infraction** est une divulgation non autorisée de renseignements classifiés ou protégés, ou un accès sans autorisation à ces renseignements. Il peut s'agir aussi de la perte ou du vol d'un équipement ou de matériel protégé ou classifié ou encore de dommages causés délibérément à cet équipement ou à ce matériel.